Peine capitale

Il est une autre question dont il importe de tenir comte: la peine capitale préviendrait-elle les crimes graves commis sous l'effet de la passion? Je pense que non. Sous l'effet de la passion, un individu ne se comporte pas de façon normale. Il peut être conduit à commettre un meurtre que la peine capitale ne permettrait pas de prévenir. Je pense néanmoins que la peine capitale préviendrait les meurtres prémédités. La peine de mort épargnerait la vie de l'homme de la rue, de la personne innocente, et elle constituerait un châtiment approprié pour le criminel qui tue délibérément. Par conséquent, ceux qui, comme le premier ministre, pensent que les partisans de la peine capitale ne cherchent que la vengeance ne sont plus dignes du respect de leur prochain. C'était un argument brutal, injuste et déplacé à invoquer dans ce débat.

Aucune statistique ne montre dans quelle mesure nous avons réussi à rééduquer ceux qui ont fait de la prison. Nous savons qu'un traitement rigoureux peut parfois modifier la mentalité d'un homme; ce traitement rigoureux a été qualifié de lavage de cerveau. Nous avons entendu parler de cas où ce lavage de cerveau était cruel; comme nous le savons, la mentalité n'a pas été changée. Rien ne prouve que des psychologues ou certains traitements peuvent modifier la mentalité des criminels endurcis qui ne sont nullement enclins à changer. Il n'y a aucune preuve de succès, comme c'est le cas dans le monde scientifique. Nous ne pouvons pas évaluer le succès dans ce domaine avec autant d'exactitude qu'un mathématicien peut définir un problème. Dans ce domaine, nous ne pouvons nous fier aux lois naturelles qui s'appliquent automatiquement et constamment dans d'autres domaines.

Bref, on ne peut soutenir que les psychiatres ont pu inciter des hommes à changer de mentalité. Je présume que le meilleur exemple en est le traitement de ceux qui font un usage immodéré et imprudent de drogues. Les Alcooliques anonymes jugent à peu près inutile de chercher à guérir un alcoolique, s'il n'est pas vraiment décidé à changer. Il en va de même pour les autres traitements psychiatriques. L'homme ouvert au changement peut seul profiter de l'aide des autres. Par contre, il est presque impossible de réintégrer dans la société quelqu'un qui se refuse à changer. Avec ce bill, nous admettons en principe qu'il est possible de redresser les gens contre leur gré. C'est à la fois présomptueux et dangereux. On constatera en longue période que ce principe, loin de sauver des vies, en aura coûté beaucoup à la nation. La démonstration va être pénible, mais on n'y peut rien. L'homme est ainsi fait qu'on ne le réforme pas contre sa volonté. Surtout pas le criminel endurci.

• (1250)

Je sais que maints orateurs l'ont dit avant moi. Cependant, je ne puis m'empêcher de m'inquiéter devant le peu de cas que l'on fait de la sécurité de nos agents de la paix. En agissant de la sorte, nous les trahissons, nous nous trahissons nous-mêmes, et nous trahissons le simple citoyen. Lorsque le malfaiteur qui médite un crime sait qu'il s'expose à subir la peine capitale, cela, à mon sens, peut l'en dissuader.

Ce vote dit libre est un des plus grands artifices dont on ait usé dans le monde, au nom de la démocratie, pour tromper la population. En présentant cette mesure sous les apparences d'un vote libre, le moins qu'on puisse dire, c'est que le gouvernement et ses hommes d'influence ont usé d'un subterfuge. Les Canadiens comprendront, j'en suis persuadé, que ce vote n'est libre que dans la mesure où l'on est sûr que la volonté du gouvernement va triompher. Mais lorsque le bill du solliciteur général (M. Allmand) se trouvera un danger, on la verra disparaître, cette liberté de

On a même laissé entendre que le sort de certaines personnes qui siègent à la Chambre était lié à celui du bill, ces manœuvres sont on ne peut plus regrettables. Le parti conservateur n'a pas fait l'unité sur ce bill. Ses députés ont voté à leur guise, mais aucun de ses membres influents n'a cherché à influencer le vote de ses collègues. Ni par la persuasion, ni par des pressions, ni par d'autres moyens.

- M. Sharp: Chez nous non plus.
- M. McCain: Les faits sont là, monsieur l'Orateur, et parmi ceux qui siègent à votre droite, celui qui ose prétendre le contraire oublie ce que les Canadiens savent fort bien

Des voix: Bravo!

- M. Allmand: Continuez vos mensonges.
- M. McCain: Il y en a ici qui étaient fort calés dans leur profession antérieure, mais qui n'ont rien appris dans leur nouvelle profession de députés. Le député de Hamilton Mountain (M. MacFarlane) est de ceux-là. Il n'a pas su écouter ni voir ce qui se passe autour de lui. Peut-être tient-il à ne pas voir les efforts qui se font pour influencer le vote, dont on avait tant dit qu'il traduirait la libre volonté du Parlement.
- M. MacFarlane: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour rappeler au député que le whip et moi-même n'avons pas voté de la même façon sur ce bill. Le député devrait, à mon avis, s'abstenir de faire allusion à un vote libre.
- M. Blais: Il ne faut faire aucun commentaire sur un vote, quel qu'il soit.
- M. McCain: Je ne me souviens pas d'avoir demandé au député de Hamilton Mountain de prendre la parole. Je ne me souviens pas d'avoir mentionné le whip.
 - M. Sharp: De qui avez-vous parlé?
- M. McCain: J'ai dit que le gouvernment avait exercé des pressions.
 - M. Allmand: Sur qui?
 - M. McCain: Vous le savez très bien.
- M. Allmand: Non, je ne le sais pas. Sur qui? Donneznous de noms.
 - M. Stevens: Et la soirée chez Lalonde?
 - M. Allmand: Vous y étiez?